

Réunion du 30 mars 2021

Convocation en date du : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 / présents : 14

Affichage du : 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René ORTEGA, Maire.

Présents : Mmes GOUT MP PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, QUINTILLA T, SABATIE F, SALVAGNAC JP.

Procurations : WERQUIN N à SABATIE F

Absents :

Secrétaire : RAYNAL M

Objet : Tarifs redevances eau et assainissement et taxe eau potable et solidarité, pollution et modernisation des réseaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le budget 2021 du service eau /assainissement,

DECIDE de fixer comme suit les redevances eau pour l'année 2021 :

- **1,25** euro le mètre cube d'eau
- **65,00** euros la redevance location du compteur et entretien du branchement pour chaque compteur de 20 mm
- **90,00** euros la redevance location et entretien pour chaque compteur de 25 mm
- **165,00** euros la redevance location et entretien pour chaque compteur de 40 et 60 mm

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2021 : **1,40** euro par mètre cube d'eau consommée.

DECIDE de fixer le montant de la « taxe eau potable et solidarité avec les Communes rurales » (ex FNDAE) à **0,1559** € par mètre cube d'eau consommé.

DECIDE de fixer le montant de la « taxe pollution » à 0,29 € par mètre cube consommé.

DECIDE de fixer le montant de la « taxe modernisation des réseaux » à 0,15 € par mètre cube consommé.

Certifié exécutoire et transmis en sous-préfecture le 31 mars 2021

René ORTEGA
Maire